



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

**Etaient absents ou excusés** : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Emmanuel HANON.

-----

**OBJET : MARCHÉ NEGOCIE – MARCHÉ DE SERVICE PUBLIC RÉGULIER NON URBAIN  
DE TRANSPORT DE VOYAGEURS À LA DEMANDE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 20 novembre 2020. Il s'agit d'un marché ordinaire d'une durée d'un an reconductible 3 fois pour la même durée.

Une seule offre avait été remise et celle-ci a été déclarée inacceptable en raison du fait que le prix excédait les crédits budgétaires alloués au marché.

En conséquence, la procédure a été déclarée sans suite pour cause d'infructuosité par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 5 janvier, et il a été décidé de recourir à une procédure négociée en application du 6° de l'article R. 2124-3 du code de la commande publique avec la seule entreprise ayant remis une proposition, soit l'entreprise Béarn Pyrénées Voyages.

La date de remise de l'offre était fixée au 18 janvier 2021 à 17h.

Suite à la nouvelle proposition de l'entreprise, une séance de négociation a été organisée le 21 janvier 2021 à 9h en présence des représentants de l'entreprise, du représentant du pouvoir adjudicateur et du Vice-Président délégué à la mobilité.

A l'issue de l'entretien, une ultime proposition a été envoyée par l'entreprise le 21 janvier à 15h sur la base du chiffrage d'un véhicule PMR en moins sur les six premiers mois de l'année 2021 (3 véhicules au lieu de 4).

Ainsi, la commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier 2021 à 16h00 a décidé d'attribuer le marché à La société Béarn Pyrénées Voyages (64150 PARDIES) pour un montant estimatif annuel de 249 294,12 euros HT.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'accord cadre avec l'attributaire désigné par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,  
le Président de la communauté de communes,



**Patrice LAURENT**

